

## Le plan de développement du CDSC 65

*3 défis, 5 enjeux, 22 actions ...* voici précisément synthétisé ce à quoi se sont engagés, par leur vote lors de l'assemblée générale de 2006, les spéléologues des Hautes Pyrénées.

Ce vote acquis à l'unanimité bouclait la phase de réflexion qui donne naissance aujourd'hui au premier plan de développement de la spéléologie et de la descente de canyon dans les Hautes Pyrénées. Mais à quoi sert un plan de développement ?

C'est le tableau de bord qui doit nous aider à piloter l'avenir de nos disciplines suivant l'itinéraire que nous nous sommes fixés collectivement :

*3 défis définissent notre raison d'être,*

*5 enjeux traduisent nos priorités*

*22 actions concrétisent nos enjeux.*

C'est le mode d'emploi détaillé de la manière dont ensemble nous allons agir pour la concrétisation de nos actions.

C'est notre outil de communication qui doit offrir une meilleure lisibilité du rôle de nos structures auprès de nos adhérents et de l'utilité de la spéléologie et des spéléologues auprès de nos partenaires actuels et futurs.

L'élaboration de ce plan nous a mobilisé quelques mois, mais l'essentiel du temps que nous devons lui consacrer est devant nous, puisque aujourd'hui le défi est de le faire vivre.

Nous ne pourrions être vraiment satisfaits de notre travail que si au terme de l'échéance que nous nous sommes fixés la grande majorité de nos actions a trouvé une conclusion positive.

C'est chacun d'entre nous, spéléologues, clubs, de s'approprier ce document, de contribuer aussi modestement soit-il à la réalisation de notre plan, l'enjeu n'étant rien d'autre que l'avenir de la spéléologie départementale.

A nous de jouer...

**Bruno NURISSO** -Président du Comité Départemental de Spéléologie et de Canyons  
des Hautes Pyrénées Tel 06 81 98 28 91

## Le CDSC 65 en quelques mots

Le CDSC 65 c'est 5 clubs pour une centaine de licenciés.

45% du département est calcaire donc susceptible de receler des cavités.

A ce jour, on en décompte presque 2000 sur 15 massifs bien définis.

Les cinq clubs qui composent le CDSC 65 sont :

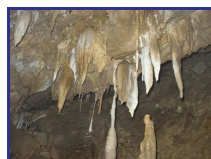
Le GRAS Groupe de Recherche et d'Activité Spéléologique

Le GSHP (Groupe Spéléologique Haut Pyrénéen) de Tarbes

Le SNEC (Spéléo, Nature et Canyons)

Le SCB (Spéléo Club des Baronnies)

Le CSC, Club Spéléo Canyon

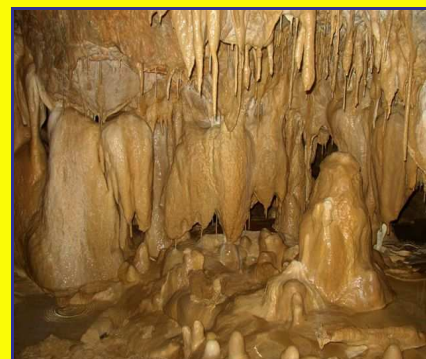


**Contacts** : [bruno.nurisso@ac-toulouse.fr](mailto:bruno.nurisso@ac-toulouse.fr) ; [alain.dole@turbomeca.fr](mailto:alain.dole@turbomeca.fr) ; [genemoreau2000@yahoo.fr](mailto:genemoreau2000@yahoo.fr)

## Plan de développement de la Spéléologie et de la descente de Canyon dans les Hautes Pyrénées

2005-2008

3 défis - 5 enjeux - 22 actions



Fédération Française de Spéléologie



Comité de Spéléologie Régional



Comité Départemental de  
Spéléologie et de Canyon 65



### 3 DEFIS - 5 ENJEUX - 22 ACTIONS



**Défi n°1 : En direction de ses adhérents (membres fédérés, clubs) nous nous attachons à :**  
Défendre la pratique de nos activités et les intérêts de nos membres dans le respect de l'éthique fédérale et en fonction des choix exprimés par nos membres lors de nos assemblées générales.

**Défi n°2 : En direction des publics extérieurs à la fédération.**  
Promouvoir nos pratiques et nos actions auprès des divers publics composant notre société et travailler à leurs développements.

**Défi n°3 : Un projet qui s'inscrit dans une démarche de développement durable :**  
Favoriser un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

**■ Enjeu n°1 : Favoriser et accroître les connaissances sur nos milieux et territoires de pratique. Affirmer notre position d'acteur privilégié de leur préservation.**

Notre pratique sportive est née de préoccupations scientifiques. Développer nos connaissances environnementales et trouver des réponses aux questions révélées par nos explorations. Cartographier le monde souterrain, étudier les traces du passé, la faune endémique, la physiologie des pratiquants, explorer ou randonner... autant d'activités que le Comité Départemental de Spéléologie et Canyon 65 a pour mission de supporter et valoriser notamment par l'aide à la publication des différents travaux.

**Action n°1 :** Assurer un soutien technique et financier à ses adhérents et à ses clubs.  
**Action n°2 :** Soutenir les expéditions.  
**Action n°3 :** Partager et sensibiliser.  
**Action n°4 :** Inciter et favoriser la publication.

**■ Enjeu n°2 : Favoriser un accès raisonné et durable sur nos espaces, sites et itinéraires.**

Les connaissances capitalisées depuis plus d'un siècle, notre position d'observateurs quasi uniques de nos milieux de pratique nous positionne comme des interlocuteurs privilégiés, responsables et incontournables quant aux mesures qui peuvent être prises concernant l'accès aux sites de pratique. Concilier l'accès aux sites, la pratique de nos activités tout en préservant l'intégrité des milieux dans lesquels nous évoluons est une position que nous devons défendre. Le CDSC 65 doit être pour nos pratiquants à la fois un soutien actif et un interlocuteur reconnu des décideurs.

**Action n°5 :** Se doter d'un pôle environnement et scientifique.  
**Action n°6 :** Favoriser l'échange sur les problématiques environnementales.  
**Action n°7 :** S'impliquer dans le suivi des dossiers de protection et de gestion des territoires (CDESI, PDESI, Natura 2000, réserve volontaire du Pibeste.....)

**■ Enjeu n°3 : Développer la prévention pour améliorer constamment la sécurité des pratiquants.**

L'amélioration de la sécurité passe par l'évaluation des risques, physiques, naturels ou liés à la maîtrise technique, la prévention, la formation, la mise en sécurité des sites de pratique. L'expérience acquise par les spéléologues dans le domaine du secours fait aujourd'hui de nous des experts. Nous devons veiller à demeurer en pointe dans ce domaine et à ce que nos compétences et notre implication incontournable dans les opérations de secours soient reconnues.

**Action n°8 :** Construire un plan de mise en sécurité des sites.  
**Action n°9 :** Mobiliser le Secours Spéléo Français.  
**Action n°10 :** Accompagner la gestion des Équipements de Protection Individuelle.

**■ Enjeu n°4 : Promouvoir nos activités et nos réalisations auprès de différents publics.**

L'avenir de notre discipline ne peut s'envisager sans développement, donc sans promotion de nos activités. Parce que nos activités sont riches et diverses, elles peuvent s'adresser à un large public aux motivations aussi diverses. Charge à nous, de cibler nos actions de promotion et de développer des argumentaires spécifiques à chacun des publics à qui nous nous adresserons. La promotion vise en particulier à accueillir de nouveaux membres dans nos clubs. Ceci implique que nous puissions être en mesure de répondre dans les meilleures conditions aux attentes que nous aurons suscitées.

**Action n°11 :** Construire une école départementale de spéléologie (EDS) et la faire vivre..  
**Action n°12 :** Créer un sentier karstique.  
**Action n°13 :** Accompagner ou organiser les Journées Nationales de la Spéléologie.  
**Action n°14 :** Soutenir les jeunes fédérés du département.  
**Action n°15 :** Soutenir une pratique féminine et familiale.  
**Action n°16 :** Rendre nos pratiques accessibles aux handicapés.  
**Action n°17 :** Mieux travailler avec les professionnels.  
**Action n°18 :** Favoriser la pratique scolaire.  
**Action n°19 :** Sensibiliser les adhérents de clubs non licenciés.

**■ Enjeu n°5 : Développer la formation de nos pratiquants.**

La spéléologie et la descente de canyon, de part leur complexité technique, nécessitent des formations adaptées dans le respect de la sécurité. La diversité des orientations de notre discipline ouvre d'autres voies de perfectionnement et d'enrichissement personnel. Afin de partager avec l'ensemble de nos adhérents une conception commune de la pratique de nos activités, il faut promouvoir une politique de formation constante, adaptée et abordable au plus grand nombre.

**Action n°20 :** Observer et répondre aux besoins de formations.  
**Action n°21 :** Faciliter l'accès aux formations fédérales.  
**Action n°22 :** Soutenir les projets de formations des clubs.